**MANDAT D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL**

Entre

**(nom centre)**

**(adresse 1 centre)**

**(adresse 2 centre)**

**(CP centre) (ville centre)**

Représentée par son gérant

ci-dessous désignée par "Mandant"

et

**SAS AUTO'NOME**

209 route de CHARLIEU

42300 ROANNE

Représentée par son président

ci-dessous désignée par "Mandataire"

ARTICLE UNIQUE

En vertu des articles 1984 et suivants du Code Civil,

Le Mandant donne mandat au mandataire et la missionne pour assurer la recherche et lui transmettre tous documents, informations et conseils relatifs à :

- l'assurance Qualité relative à la norme ISO 17020

- la veille règlementaire relative au contrôle technique VL

- la veille technique relative au contrôle technique VL

- l'assistance technique relative au contrôle technique VL

- la formation des personnels des centres de contrôle technique VL

- la sauvegarde des documents sur support informatique

Ainsi que

- de fournir des liasses conformes à la règlementation

- de transmettre à l'UTAC – OTC toutes les informations relatives à l'évolution du système informatique Autonome info

- Assurer les audits réglementaires annuels du centre et des contrôleurs

Fait à (Lieu) pour valoir ce que de droit

Le (date)

Signature

(Prénom responsable) (Nom responsable)